



## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 3 février 2020 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de M Carl Croteau, maire suppléant.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers:

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté       | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier   | 5- Carl Croteau    |
| 3- Mélissa Turgeon | 6-                 |

Madame Jessika Lacombe et Monsieur Claude Blais sont absents.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20 heures.

### **NO-2020-02-14                      NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant l'absence de la mairesse Madame Jessika Lacombe, les membres du conseil présents nomment Carl Croteau, conseiller au poste no 5 comme maire suppléant pour présider la séance du 3 février 2020.

ADOPTÉE

### **NO-2020-02-15                      LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 février 2020 tel que lu par M Carl Croteau, maire suppléant et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Renouvellement du mandat de président et autres membres du CCU
6. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier
7. Demande d'aide à la voirie locale-Volet-Projets particuliers d'amélioration
8. Programme d'aide à la voirie locale mesures particulières-Volets AIRRL, RIRL dossier RIRL-2016-496B réfection du 7<sup>e</sup> rang segment 16
9. Correspondance
10. Varia
11. Période de question (s)
12. Levée de la séance

Après vérification, les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-haut;

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-16**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-17**

**ACCEPTATION ET ADOPTION  
DES COMPTES DU MOIS  
ET DE L'ÉTAT DES REVENUS**

**ET DÉPENSES  
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)  
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de janvier 2020, totalisant 63 970,93\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 01 à 05, totalisant 8 675,87\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	24 089.61\$
Cour municipale	396.00\$
Transport adapté	1 026.59\$
Pancartes chemin fermé	89.24\$
Déneigement	25 389.47\$
Eau potable	1 653.14\$
Déchets domestiques	2 822.67\$
Remises gouvernementales	3 114.20\$
Intervention église au village	1 385.97\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de janvier 2020.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et du maire suppléant, M Carl Croteau, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-18**                      **NOMINATION D'UN MAIRE  
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de monsieur Claude Blais, comme maire suppléant pour les mois de février, mars, avril et mai 2020.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Claude Blais pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de février, mars, avril et mai 2020.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-19**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT  
DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES  
MEMBRES DU CCU**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil renouvellent le mandat de monsieur Claude Blais, comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du comité. Son mandat est d'une durée d'un an.

Pour les autres membres du CCU, le conseil nomme monsieur André Mercier, conseiller, madame Hélène Houle comme citoyenne participante au comité du CCU.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-20**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'amélioration du réseau routier auprès de madame Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac et à signer tous les documents requis à cet effet.

L'aide financière porte sur les secteurs suivants : Rang 7, Rang 8, Petit 8, Rue Principale, la Côte du Rang 9, Rang 9, Petit 9, Rang 10, Route Martineau, Route Roy, Route Côté, Route Rousseau, Route Laflamme, Rang Claque Pochette.

Ces endroits ont besoin de travaux d'amélioration de tout genre comme asphalte, rechargement, remplacement de ponceaux, refaire les accotements, creusage de fossés. La municipalité est prête à contribuer 20 000\$ à ces travaux.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-21**

**DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE-VOLET-PROJETS  
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

Attendu que le Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition de Mélissa Turgeon, appuyée par Patricia Dubois il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-22**

**PROGRAMME D'AIDE À LA  
VOIRIE LOCALE MESURES  
PARTICULIÈRES-VOLETS AIRRL, RIRL  
DOSSIER RIRL-2016-496B  
RÉFECTION DU 7<sup>E</sup> RANG SEGMENT 16**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>e</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par la ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 ( pour le volet AIRRL);

si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

Estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de André Mercier, appuyée par Rock Côté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

**NO-2020-02-23**

Aucune

**CORRESPONDANCE**

**NO-2020-02-24**

Aucun

**VARIA**

**NO-2020-02-25**

**PERIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, posent différentes questions auxquelles le maire suppléant répond.

**NO-2020-02-26**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 28.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Carl Croteau  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.